

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 20 Décembre (20/12/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 décembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, **Adjoints,**
M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine LASSALLE), M. Bernard REDON (représenté par M. Guy-Michel EMPOCIELLO), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. Alain JEAN), **Adjoints**

Mme Nathalie GALHO (représentée par M. Gilles BENECH), **Conseillère Municipale**

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme Colette ROLLET, **Conseillère Municipale**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Abdelkader SELAM est nommé secrétaire de séance.



35 – 20 Décembre 2013

PATRIMOINE – DON D'UN EX-VOTO A LA COMMUNE DE MOISSAC PAR L'ASSOCIATION LES MARINS DE MOISSAC EN VUE DE PROCEDER A SA RESTAURATION

Rapporteur : Monsieur BOUSQUET

Considérant l'état de dégradation avancée de l'ex-voto entreposé dans l'église Sainte-Catherine, ainsi que l'intérêt historique et patrimonial que revêt cet objet mobilier classé au titre des Monuments Historiques,

Considérant la nécessité de procéder à la restauration de l'ex-voto, afin d'assurer la sauvegarde de cet objet symbolique,

Considérant que la Commune s'engage formellement à procéder à la restauration de l'ex-voto après l'obtention des subventions versées par les institutions publiques,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'opportunité pour la Commune de devenir propriétaire de l'ex-voto prenant la forme d'une maquette de navire datée du début du XIX^e siècle et classée Monument Historique au titre des objets mobiliers, afin de contribuer à sa sauvegarde en procédant aux restaurations nécessaires,

ACCEPTE le don de l'ex-voto par l'association *Les Marins de Moissac*,

AUTORISE M. le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires à l'obtention des subventions relatives à la restauration des objets mobiliers classés.

Pour copie conforme

Moissac le 23 décembre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :